

Évaluation
Environnementale
Stratégique

Tome 3

Résumé Non Technique

PCAET COMPA

Évaluation Environnementale du PCAET – Mars 2018

©Communauté de communes du pays d'Ancenis

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la COMPA.

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Centre administratif "Les Ursulines" B.P.50201

44 156 ANCENIS Cedex

Tél : 02.40.96.31.89

www.pays-ancenis.com

Publié par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, Mars 2018

Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Le PCAET : une démarche concertée	4
3. méthode de l'évaluation environnementale	5
4. Articulation avec les engagements nationaux et régionaux	6
5. Synthèse de l'EIE.....	7
6. Justification du scénario.....	9
7. Evaluation des incidences environnementales prévisibles du PCAET	11
7.1. Les impacts négatifs sont limités à quelques actions, et quelques thématiques. Cela reste principalement des impacts indirects potentiels sur l'environnement, qui peuvent être anticipés par des mesures correctives.....	12
7.2. A l'inverse, toutes les actions ont des impacts positifs sur l'environnement, et particulièrement sur les thèmes qui concernent le PCAET	13
8. Evaluation des incidences sur les sites natura 2000.....	14
9. Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du PCAET	14
10. Suivi de la mise en œuvre du PCAET	15

1. PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, la COMPA, a décidé d'élaborer, dans un premier temps, un Plan Climat Energie Territorial (PCET) par délibération du 7 décembre 2012, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique, face à un double objectif :

- Atténuation/réduction des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et notamment l'article 188 modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat qui deviennent des Plans Climat AirEnergie Territoriaux (PCAET) devant être adoptés avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs:

1. aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
2. contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
3. éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Même si cette démarche est considérée comme concomitante à celle de la création du Plan Climat Air Energie territoriale. L'exercice a été suivi d'une manière différente dans son déroulé puisque le plan d'actions et la démarche PCAET ont été validés le 23 juin 2016 par le Conseil communautaire, la démarche d'évaluation environnementale a été demandée à la collectivité par les services de l'Etat début 2017 à la suite de l'instruction du premier dossier.

2. LE PCAET : UNE DEMARCHE CONCERTEE

La réalisation du bilan de gaz à effet de serre et du plan climat énergie territorial a nécessité l'intervention d'un prestataire extérieur ainsi que l'adhésion à l'association Air Pays de la Loire, permettant ainsi de disposer de données à l'échelle territoriale (inventaire détaillé des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la Région des Pays de la Loire).

Un comité de pilotage multi-partenarial et transversal a été constitué de :

- Elus communautaires :
 - 5 vice-présidents subdélégués (représentation de chaque commission)
 - 3 membres de la commission environnement,
- Représentants des acteurs du territoire :
 - Chambres consulaires : Agriculture, Métiers et Artisanat, Commerce et Industrie
- Conseil de développement, représentant de la société civile
- Partenaires techniques et financiers :

- DDTM, DREAL,
- Région
- Association Air Pays de La Loire
- ADEME

Par ailleurs, afin de compléter les données, une consultation de la population a été organisée via un questionnaire mis en ligne, 80 participations ont été enregistrées auxquelles a été ajoutée une participation collective. Les services de la COMPA ont également été associés : 220 propositions ont été produites par les habitants et les services de la COMPA.

Afin de construire le plan d'actions, la COMPA a également sollicité les chambres consulaires afin de recueillir leurs propositions. Certaines d'entre elles ont été retenues, d'autres sont en cours de discussion mais intégrées dans le plan d'actions comme base de réflexion.

Comme évoqué précédemment, la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique est arrivée a posteriori. En effet, suite à la demande du préfet dans son courrier du 22 février 2017 et conformément à l'article R. 122-17 du code de l'Environnement, la COMPA a réalisé l'état initial de l'environnement du PCAET et l'évaluation environnementale entre août et décembre 2017.

3. METHODE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La méthode d'élaboration de l'évaluation environnementale a privilégiée des outils simples et analytiques, sur la base de tableaux croisés synthétiques. Par ailleurs, la démarche méthodologique a donné une certaine importance à croiser systématiquement l'évaluation environnementale avec les enjeux Climat Air Energie du PCAET, afin de ne pas s'écarter des thèmes principaux visés.

Chacune des thématiques environnementales a été analysée pour chaque action de la stratégie Air Energie Climat. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- **par l'élaboration d'une grille de suivi de l'EES** : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET, et dans le programme d'actions.
- **par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions** : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec l'ensemble des thématiques environnementales. La synthèse du tableau d'analyse a permis de mettre en évidence les actions à plus fort impact environnemental potentiel (et donc celles nécessitant la définition de mesures ERC).

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune**. Pour chaque action du PCAET, la fiche précise le niveau de l'efficacité carbone, la difficulté, le coût de mise en œuvre et l'impact sur la qualité de l'air par un pictogramme. Par ailleurs, les émissions initiales de CO₂ du poste émetteur est également rappelé, permettant de formaliser le suivi des indicateurs « carbones ».

Les mesures proposées sont donc majoritairement marginales dans la cadre du rapport de l'évaluation environnementale.

4. ARTICULATION AVEC LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la COMPA. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. La Région Pays de la Loire n'a pas encore élaboré son SRADDET.

Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :

- le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé le 10 mars 2014, est un document d'urbanisme également concerné par les objectifs Air, Énergie, Climat du PCAET. L'analyse environnementale permet de mettre en évidence le fait que la mise en œuvre du PCAET va dans un sens positif, en allant parfois plus loin que le SCoT dans l'écriture des actions (sur les volets qui lui sont propres : la diminution des émissions de GES, des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air, et d'adaptation au changement climatique).

Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du PCAET de la COMPA

Suite à l'établissement du profil Énergie – GES du territoire de la COMPA, les scénarii suivants ont été calculés :

- Scénario tendanciel (sure base de l'évolution des émissions par secteur de 2008 à 2012),
- Scénario 3X20 à 2020 à partir de l'année de référence 2008,
- Scénario facteur 4 à 2050 à partir de l'année de référence 2008 (en lien avec les objectifs de la SNBC).

Lors des choix opérés pour la définition de la stratégie Air Énergie Climat, la COMPA s'est basée sur les 3 scénarii, l'objectif étant d'être conforme à l'objectif du facteur 4 en 2050 et d'être en conformité avec la SNBC. La COMPA s'est d'abord fixé un 1^{er} palier à 2020. À échéance, le programme sera révisé et complété, afin de fixer de nouveaux objectifs à 2030 permettant à terme d'atteindre le facteur 4 en 2050.

Compatibilité avec le SRCAE :

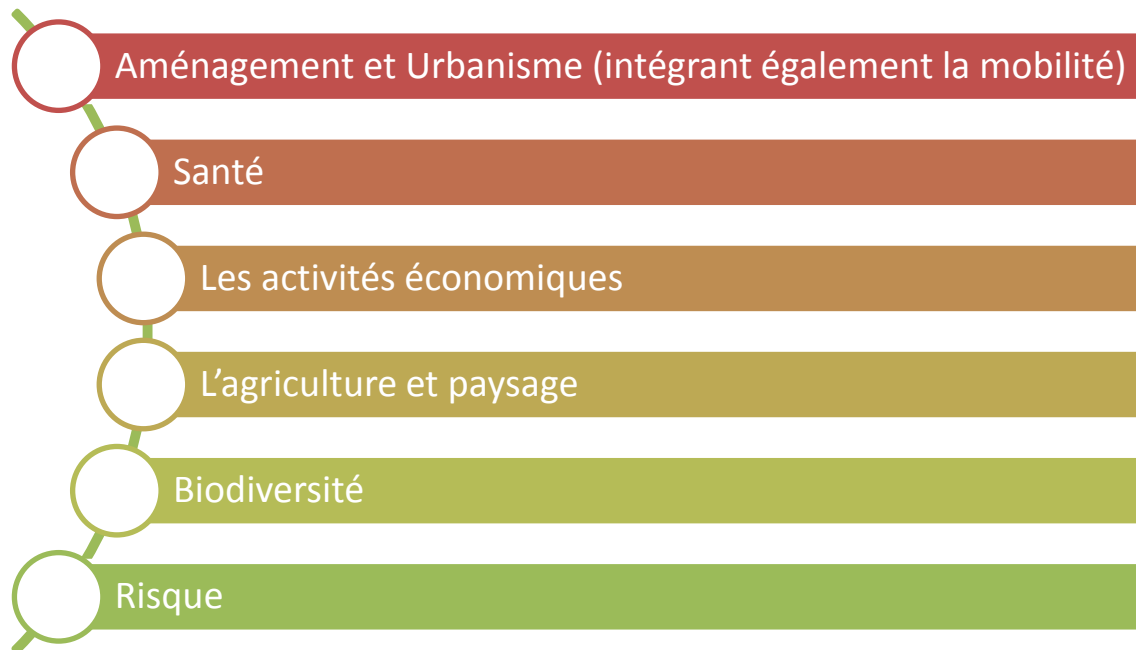
Le SRCAE a été le fil conducteur de la réalisation du PCAET de la COMPA. L'ensemble des acteurs du territoire ayant été mobilisés afin de définir des objectifs et actions appropriés au contexte de la région, la COMPA a souhaité capitaliser ce travail lors de la réalisation du PCAET en :

- Reprenant les objectifs du SRCAE lors du dimensionnement du PCAET de la COMPA,
- Reprenant par domaine et par orientation les actions déclinables / adaptables au territoire de la COMPA.

5. SYNTHÈSE DE L'EIE

Suite au croisement du diagnostic du PCAET et de l'Etat Initial de l'Environnement, il en ressort les enjeux prioritaires à prendre en considération au fil de l'EES.

De l'analyse, ressort différentes thématiques prégnantes :



Les enjeux et des leviers d'actions, croisés avec le diagnostic du PCAET, sont détaillés dans la synthèse par thématique de l'EIE, (p82 à p92).

ENJEUX du PCAET

La consommation d'énergie

- Liée aux transports routiers, chauffage du parc résidentiel et tertiaire, aux industries

L'économie locale

- Elle est également une économie de l'énergie, au travers de l'activité de nos entreprises, les 2 sont interdépendants notamment sur le domaine agricole et les filières agroalimentaires

Les émissions de gaz à effet de serre

- En lien toujours avec l'agriculture mais également pour une part importante en lien avec les transports routiers

La vulnérabilité du territoire

- Au regard des composantes du territoire - biodiversité importante, agriculture et ses filières agroalimentaires – le territoire présente des aspects de vulnérabilité face à une consommation d'énergie importante, aux besoins de développer des alternatives et d'innover en matière de production, de s'adapter face aux changements annoncés.

SYNTHESE DE L'ANALYSE CROISEE

Croisement avec les enjeux environnementaux

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Aménagement/Urbanisme/mobilité : ensemble des enjeux (précarité énergétique, rénovation du parc ancien, intermodalité, réduction de la part de la voiture individuelle...)

Santé : - Développer une approche intégrant les composantes environnementale, sociale et sanitaire, en ciblant prioritairement les ménages qui souffrent de précarité

- Promouvoir les modes alternatifs à la voiture et les mobilités actives

Activités économiques :

- Exploiter les potentiels d'économie circulaire
- Dialoguer avec les industriels sur les potentiels d'efficacité énergétique et de valorisation
- Accompagnement par les filières de process de production plus respectueux de l'environnement innovation sur les modes de production

ECONOMIE LOCALE

Activités économiques :

- L'optimisation de l'utilisation du foncier
- Une approche qualitative et environnementale dans l'aménagement des zones et des activités en général
- Exploiter les potentiels d'économie circulaire
- Dialoguer avec les industriels sur les potentiels d'efficacité énergétique et de valorisation
- Accompagnement par les filières de process de production plus respectueux de l'environnement innovation sur les modes de production
- Les modes de production, les déchets, les rejets d'eaux usées, la consommation d'énergie, mais également les circuits de transports des denrées alimentaires non transformées puis celui des produits alimentaires transformés

Agriculture/Paysage :

- Maintien d'une agriculture, de système d'élevage et viticole performante et compétitif malgré la réduction de la disponibilité des ressources en eau;
- Evolution des paysages et des écosystèmes issus du système bocager

EMISSIONS DE GES

Aménagement/Urbanisme - Mobilité:

- Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens
- Desserte des zones les plus rurales ;
- Dialogue avec les territoires voisins afin de mettre en place un service adapté à la mobilité des habitants ;
- organisation de la desserte interne du Pays et du maillage de l'offre en transports collectifs et/ou alternatifs peu développée
- Adaptation des réseaux de transports (routier et ferroviaire) - Intermodalité
- Déploiement de bornes électriques, d'aire de covoiturage

Agriculture/Paysage :

- Maintien d'une agriculture, de système d'élevage et viticole performante et compétitif malgré la réduction de la disponibilité des ressources en eau;
- Evolution des paysages et des écosystèmes issus du système bocager

VULNERABILITE DU TERRITOIRE

Biodiversité :

- maintien ou évolution contenu des équilibres écosystémiques
- Mobilité des milieux et de leurs écosystèmes
- Partage des ressources (milieu/activités humaines)
- Prévention des incendies en période de sécheresse
- Adaptation des filières forestières

Agriculture:

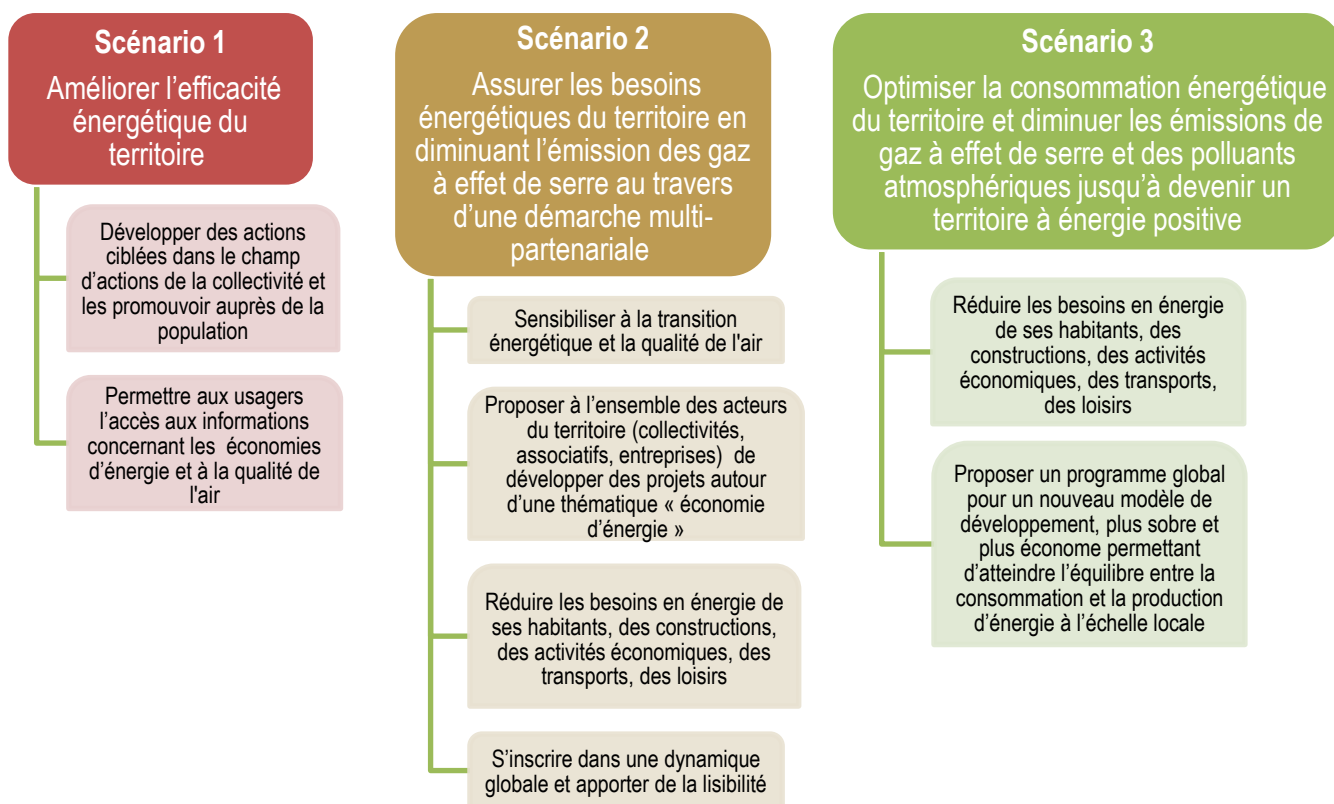
- Maintien d'une agriculture, de système d'élevage et viticole performante et compétitif malgré la réduction de la disponibilité des ressources en eau;
- Evolution des paysages et des écosystèmes issus du système bocager
- Réduction des intrants

Risques et Santé :

- Préparer la population, à une implication active dans la gestion d'épisodes de crise
- Réduire l'exposition d'un nombre important de ligériens à la pollution atmosphérique de fond et au bruit, et, de lutter contre la sédentarité.
- Garantir en permanence la distribution d'une eau de qualité à la population

6. JUSTIFICATION DU SCENARIO

La stratégie du PCAET a été arrêtée par les élus en avril 2016. 3 scénarios ont été proposés à la discussion :



Ces 3 scénarios présentent une évolution différente du territoire dans le développement d'une politique intégrant l'ensemble des enjeux.

La COMPA souhaite s'inscrire dans les objectifs de la Région Pays de Loire décrits dans le SCRAE, et reprise dans les travaux actuels sur le Schéma régional de Transition énergétique.

Le scénario 1 n'affiche que très peu de projets pour le territoire, la COMPA se contentant d'être un passeur d'informations.

Le scénario 2 permet l'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche PCAET, la COMPA reste facilitatrice mais met en valeur les actions qu'elle développera mais également celles issues des communes, du monde associatif. Les actions territoriales existantes doivent être mises en cohérence et la transversalité de certaines de ces actions mises en exergue afin de rendre cette démarche intégrée à l'ensemble des réflexions du territoire. La COMPA répondra comme il se doit aux aspects réglementaires d'animation et d'évaluation de la démarche.

Le scénario 3 propose au territoire de développer un plan d'actions « Territoire à énergie positif », il s'agit de développer une politique déjà intégrée dans chaque niveau de réflexion et certainement réservée à des territoires ayant déjà mené volontairement des actions à la fois portant sur l'adaptation et l'atténuation.

Sur la base de ces 3 scénarios, il est apparu important de les croiser avec les enjeux environnementaux pré-cités, le tableau de synthèse ci-dessous permet de visualiser ce travail et l'analyse :

	Enjeux environnementaux						Synthèse
	Santé	Aménagement / Urbanisme	Consommations d'espaces	Agriculture / consommation d'espaces	Activités économiques	Biodiversité et paysage / sols	
Scénario 1	-	+	-	-	-	-	> Ne permet pas de répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires
Scénario 2	+	++	++	++	+	++	> Association des acteurs du territoire vers la transition énergétique. Donc prise en compte de la dimension précarité énergétique, enjeux sanitaires, acteurs économiques, agriculteurs... Avec les partenaires directement ou avec les partenaires (ex chbre d'agriculture, CCI)
Scénario 3	++	++	+++	++	++	+++	> Scénario ambitieux qui va plus loin que le scénario choisi, mais le manque de maturité ne permet pas d'être réaliste sur l'atteinte des objectifs. En revanche, suite à l'évaluation des 6 ans du PCAET, ambition de fixer un scénario plus volontariste (et donc de tendre vers le facteur 4, bénéfique d'un point de vue environnemental et sanitaire).

Après discussion, le scénario 1 a été jugé peu ambitieux, et le scénario 3 a suscité quelques interrogations sur la maturité du territoire.

Les élus de la COMPA ont donc retenu le scénario 2 :

Scénario 2

Assurer les besoins énergétiques du territoire en diminuant les émissions des gaz à effet de serre au travers d'une démarche multipartenariale

- Sensibiliser à la transition énergétique
- Proposer à l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associatifs, entreprises) de développer des projets autour d'une thématique "économie d'énergie"
- Réduire les besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs
- S'inscrire dans une dynamique globale et apporter de la lisibilité

Ce scénario prend bien en compte l'ensemble des enjeux environnementaux visés.

7. EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PREVISIBLES DU PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croisent les différentes thématiques de l’EIE avec les fiches actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou positive/négative pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant impacter le plus significativement l’environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf tableau ci-dessous). A partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs/indirects, et temporaires/permanents.

Thèmes Environnementaux	Sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Climat et émissions de GES	Diversité biologique / continuités écologiques	Habitats naturels	Faune/Flore (dont Natura 2000)	Santé	Activités humaines (agri / Sylviculture, tourisme, Aménagement /urbanisme	Consommation d'espace (cf "sols")	Air	Bruit	Autres nuisances (vibration, électromagnétisme, lumière)	Déchets	Matériaux	Paysages	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Prévention des risques et sécurité	Total +	Total -	Total +/-	Total néant	
F1 Proposer les services d'un Espace Info énergies afin de conseiller sur la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables		+			+				+	+	+					-					7	1	-	12
F2 Soutenir des opérations de sensibilisation sur l'énergie auprès des particuliers et des entreprises		+			+				+		+										5	-	-	15
F3 Faciliter les réflexions sur les pratiques alternatives de consommations d'énergie (DFEP)		+	+		+				+			+									5	-	-	15
F4 Poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique		+			+				+	+		+	+			-				+	7	1	-	12
F5 Mettre en œuvre un plan d'économies et d'optimisation énergétique sur patrimoine de la COMPA		+			+				+			+	+			-					5	1	-	14
F6 Proposer une démarche vers les acteurs industriels et agricoles permettant de mettre en place une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie		+	+		+				+	+	+	+				-					7	1	-	12
F7 Accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement au travers notamment d'actions de sensibilisation sur les pratiques agricoles	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+					+	+	+		15	-	-	5
F8 Favoriser la structuration et la promotion des circuits alimentaires de proximité	+	+			+	+			+	+	+	+	+				+	+			11	-	-	9
F9 Faciliter le développement des énergies renouvelables	+/-	+	-		+	+	+	+	+/-	+	+	+/-				-	+	-	+		9	3	3	5
F10 Déployer le Plan de prévention des déchets	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+/-			+	+			+		13	-	1	6
F11 Encourager au réemploi et à la réparation		+			+	+	+	+	+	+		+/-			+	+	+		+		11	-	1	8
F12 Développer le réseau Répar'Acteurs		+			+	+	+	+	+	+		+/-			+	+	+		+		11	-	1	8
F13 Lutter contre le gaspillage alimentaire	+	+		+	+				+	+		+			+	+					9	-	-	11
F14 Réduire la production de l'ensemble des déchets : déchets ménagers, emballages	+	+			+		+			X		X			+	+			+		7	-	-	11
F15 Améliorer le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits	+	+	+	+	+		+	+	+	+		+/-			+	+			+		12	-	1	7
F16 Réduire la consommation de papier des services communautaires		+			+										+	+					4	-	-	16
F17 Encourager le développement de formes urbaines efficaces moins énergivores	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	-			17	2	-	1
F18 Faciliter l'usage des itinéraires doux traversant le territoire		+		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+			+	+	+		15	-	-	5
F19 Améliorer l'accessibilité multimodale au transport ferroviaire		+			+				+	+	+	+	+/-	-		-	+		+		9	2	1	8
F20 Favoriser l'utilisation de pratiques alternatives de transports	+	+		+	+				+	+	+	+	+	+					+		11	-	-	9
F21 Développer des outils d'information dématérialisée permettant de connaître l'offre du territoire entre terme de services, de tourisme et de loisirs		+			+				+			+	+						+		6	-	-	14
F22 Encourager le jardin au naturel auprès des particuliers	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+/-			+				+		13	-	1	6
F23 Mobiliser et sensibiliser les acteurs publics sur l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+			+		+		+		15	-	-	5
F24 Restaurer les milieux aquatiques sur les Bassins versants du territoire	+		+	+	+	+	+	+		+	+					+	+				11	-	-	9
F25 Développer un suivi et une information de la qualité de l'air à l'échelle du territoire		+			+				+		+	+							+		6	-	-	14
F26 Mettre en place des pratiques d'achats publics réfléchis en terme d'impact énergétique et en matière de qualité de l'air		+			+				+	+		+			+	+					7	-	-	13
F27 Mener une réflexion sur les Transports alternatifs pour les déplacements professionnels		+			+				+			+	+						+		6	-	-	14
F28 Former les agents à l'éco conduite		+			+				+			+	+						+		6	-	-	14
F29 Faciliter et expérimenter l'usage des outils de travail à distance : Audio et Visioconférence, skype....		+			+				+			+	+						+		6	-	-	14
F30 Optimiser l'usage du foncier économique et de l'immobilier d'entreprise	+	+			+	+	+	+	+	+	+	+	+		+	-	+				14	1	-	5
F31 Améliorer en terme de performances énergétiques les systèmes épuratoires collectifs	+	+		+	+	+	+	+	+	+		+			+	+			+		14	-	-	6
F32 Piloter, communiquer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET		+			+																2	-	-	18
Total +	13	31	9	11	32	13	14	13	27	20	13	7	22	12	3	13	11	11	2	19				
Total -	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	8	-	2	-				
Total +/-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	6	1	-	-	-	-	-	-				
Total néant	24	7	28	27	6	25	24	25	10	17	25	31	9	25	34	25	19	27	34	19				

L'analyse des incidences environnementales des 32 actions, selon une approche thématique, et par effet cumulé des impacts positifs, négatifs, et positif/négatif, met en évidence:

7.1. LES IMPACTS NEGATIFS SONT LIMITES A QUELQUES ACTIONS, ET QUELQUES THEMATIQUES. CELA RESTE PRINCIPALEMENT DES IMPACTS INDIRECTS POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT, QUI PEUVENT ETRE ANTICIPES PAR DES MESURES CORRECTIVES.

➤ **Selon l'approche thématique**

○ **La qualité de l'air** (impact indirect et temporaire)

Il s'agit de la thématique qui présente le plus d'impacts négatifs potentiels ; et qui est liée à un impact potentiel sur la santé.

- >Potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques (compost, ...), en lien avec la gestion et la valorisation des déchets (F10, F15, F22)
- >Potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement d'utilisation d'équipements à faible rendement, sur des actions de récupération ou de réemploi (F11 et F12)
- >Impact potentiel sur la qualité de l'air, en lien avec le développement des énergies renouvelables, en cas de mauvaise combustion du bois (F9)

Propositions de mesures de l'EES :

- *Encourager au remplacement des installations individuelles de chauffage au bois non performant ; pour les installations collectives, porter une attention au système de traitement des fumées).*
- *Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage*

○ **Les matériaux** (impacts indirects / temporaire) :

8 actions sont concernées. Il s'agit ici encore d'un impact potentiel, lié à la fabrication des matériaux utilisés pour les travaux d'aménagement ou de réhabilitation et la fabrication des équipements (système de production d'énergie, ...)

Propositions de mesures de l'EES :

- *Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, matériaux recyclés, agro matériaux, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)*

○ **Patrimoine architectural et paysage**(indirect / permanent)

Il s'agit plus ici d'un point de vigilance, concernant l'insertion des nouvelles formes urbaines compactes dans le tissu urbain existant, et le potentiel impact visuel des systèmes de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires par exemple).

Propositions de mesures de l'EES :

- *dans la conception des projets d'aménagement, ou des projets individuels, analyser l'impact visuel (lors des dépôts de permis d'aménager ou des permis de construire), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive*

➤ **Selon une approche par fiches actions : 2 fiches ressortent avec un cumul d'impact négatif ou négatif/positif**

○ F9 : Faciliter le développement des énergies renouvelables

L'action est indispensable pour atteindre les objectifs fixés au niveau national (3x20), mais peu potentiellement impacter les ressources du territoire. La réalisation de projets individuels n'aura que peu d'impacts ; en revanche, en cas de développement massif (de la géothermie principalement), il existe deux impacts négatifs potentiels : risque de déshydratation et risque de déséquilibre thermique des nappes phréatiques en cas de trop forte densité d'installations géothermiques. Cependant, compte tenu du peu de dynamique actuelle sur ce type de ressource renouvelable, l'impact peut être considéré comme quasi nul.

Ensuite, comme évoqué précédemment, dans le cas du développement de la biomasse, il existe un impact potentiel sur la qualité de l'air et la santé (cf ci-dessus).

○ F 19 Améliorer l'accessibilité multimodale au transport ferroviaire

Le développement du transport ferroviaire peut avoir un double impact : il peut permettre d'un côté de réduire les nuisances sonores liées aux véhicules motorisés et de l'autre de les augmenter si le cadencement ferroviaire est plus important ; et ajouter à cela, des vibrations supplémentaires liées aux passages des trains. Cependant, l'impact est difficilement mesurable, sans plus de précisions sur la mise en œuvre de l'action, et sans système de mesures mis en place. Il s'agit donc plutôt d'un point de vigilance.

Propositions de mesures de l'EES :

- dans le cas d'un développement du transport ferroviaire, évaluer les impacts en termes de nuisances sonores et de vibrations.

7.2. A L'INVERSE, TOUTES LES ACTIONS ONT DES IMPACTS POSITIFS SUR L'ENVIRONNEMENT, ET PARTICULIEREMENT SUR LES THEMES QUI CONCERNENT LE PCAET

Pratiquement, l'ensemble des actions présente un impact positif sur le climat, les émissions de GES, les ressources non renouvelables, et la santé ;

Plus des 2/3 des actions ont un impact positif sur :

- l'amélioration de la qualité de l'air,
- la prévention des risques et la sécurité,
- les activités humaines ; ce dernier point est intéressant à souligner, reflétant l'impact positif du PCAET en termes de développement des activités et de l'emploi sur le territoire.

En conclusion, la mise en œuvre des actions du PCAET a des effets principalement positifs sur l'environnement.

Il existe quelques points de vigilance, notamment :

- Le développement des énergies renouvelables au regard des sensibilités environnementales et paysagères :

- *équilibre entre le développement de la biomasse et la gestion durable du bocage*
- *intégration paysagère des installations d'énergie renouvelables*
- *impact potentiel sur la qualité de l'air, en cas de mauvaise combustion du bois,*

-L'amélioration de l'accessibilité multimodale au transport ferroviaire (évaluer l'impact sur les nuisances sonores, et les vibrations potentielles).

8. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Le PCAET n'a pas de projets localisés pouvant impacter de manière significative la conservation des sites Natura 2000. Il va même dans le bon sens dans la mise en œuvre de certaines actions par des impacts directs ou indirects positifs pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêts communautaires.

2 points de vigilance principaux :

- concilier le développement de la filière bois et la gestion durable du bocage
- contrôle de la fréquentation des espaces sensibles le long de la Loire.

Par ailleurs, la déclinaison opérationnelle des actions du PCAET implique les porteurs de projets aux procédures réglementaires applicables : étude d'impact, dossier loi sur l'eau, réglementation ICPE... l'évaluation des incidences Natura 2000 sera ainsi démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts justifiée.

9. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance, et des recommandations dans la mise en œuvre des actions potentiellement impactantes pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune**. Pour chaque action du PCAET, la fiche précise le niveau de l'efficacité carbone, la difficulté, le coût de mise en œuvre et l'impact sur la qualité de l'air par un pictogramme. Par ailleurs, les émissions initiales de CO₂ du poste émetteur est également rappelé, permettant de formaliser le suivi des indicateurs carbonés.

Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale :

- Un ajustement sur la formulation des intitulés des actions pour mieux intégrer la dimension environnementale (intégrer la notion de « qualité » pour faire le lien entre agriculture et développement des circuits de proximité),
- Des recommandations pour encadrer la mise en œuvre des actions :
 - Orienter vers des matériaux bio-sourcés
 - Développer des installations d'énergies renouvelables sous condition d'une bonne intégration paysagère, et de la « non atteinte » d'impacts environnementaux (dans le cas d'un développement massif de la géothermie, par exemple)
 - ↳ Un Impact potentiel sur la qualité de l'air en cas de mauvaise combustion du bois (vigilance sur les types d'installations de biomasse)
 - ↳ De potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement d'utilisation d'équipements à faible rendement (vieilles chaudières, voitures, ...),
 - Veiller aux potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques (compost, ...) en orientant vers l'information et la sensibilisation sur les bonnes pratiques de compostage,
 - Sensibiliser à la bonne insertion des nouvelles formes urbaines compactes dans le tissu urbain existant,

- Améliorer l'accessibilité multimodale au transport ferroviaire tout en évaluant l'impact sur les nuisances sonores, et des vibrations.

10. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

➤ Indicateurs de suivi

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la COMPA, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **des indicateurs d'évaluation** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés,
- **des indicateurs de suivi** permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

- des indicateurs environnementaux du SCoT, en lien avec les actions du PCAET. Il s'agit alors d'indicateurs déjà suivis, et donc mesurables dans la durée.
- Deux indicateurs supplémentaires ont été définis, en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air :
 - le nombre de changements d'installations individuelles au bois
 - le suivi des émissions de polluants du secteur des déchets.

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.

A la fin de chaque fiche actions, sont précisées les données à collecter pour pouvoir les évaluer.

➤ Rôle et composition du Comité de suivi

Le comité de suivi de cette évaluation, sera issu du comité de pilotage qui a permis l'élaboration du document initial :

- Les acteurs du territoire : le conseil de développement, les chambres consulaires, acteurs de la société civile...)
- Des experts : Air Pays de la Loire, ADEME
- La Région Pays de Loire
- Les Vice-Présidents de la COMPA représentant l'ensemble des compétences exercées par l'EPCI
- Les services de la COMPA

Il sera réunira au moins 1 fois par an et aura pour mission de valider ou d'amender cette évaluation annuelle. Lors du bilan intermédiaire à 3 ans, il validera un rapport qui devra faire l'objet d'une présentation pour validation officielle du Conseil communautaire présentant à la fois l'évaluation de la démarche et la proposition d'éventuelles nouvelles actions complétant les actions initiales du PCAET.

Étude réalisée par



7 promenade du Fort – 14 000 CAEN

Tel : 02-31-94-94-41

www.afce.eu



309 Chemin de Saint Pierre le Potier 53000 Laval

Tel : 06.83.33.89.22

www.carbone-consulting.com

COMPA

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Centre administratif Les Ursulines CS 50201

44156 ANCENIS CEDEX

Tél. : 02.40.96.31.89.- Fax : 02.40.98.82.90

www.pays-ancenis.com



compa
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS